



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 4 - séance du 5 décembre 2011 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal no 06/2011 relatif au budget 2012
6. Préavis municipal no 07/2011 relatif à la fixation du plafond en matière d'emprunt pour la législature 2011 - 2016
7. Rapport de la commission des finances
8. Préavis municipal no 03/2011 relatif à la convention du SIEGEO de 1973
9. Rapport de la commission
10. Préavis municipal no 04/2011 relatif à la réfection des chemins suivants à Goumoens-la-Ville: Pré Baillif, de la Tuillière et au lieu-dit les Arreneys
11. Rapport de la commission
12. Propositions individuelles
13. Divers

L'ordre du jour n'apportant pas de commentaire, M. le Président propose de passer au point 1.

### 1. Appel

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs Aeschbach Fritz, Beerens Yves, Bezençon Sylviane, Laforge Marine, Lauritzen Clotilde, Mages Olivier, Miazza Estelle.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Communications du bureau

M. le Président nous fait part des courriers de Mesdames Bezençon Sylviane et Laforge Marine ainsi que de M. Fritz Aeschbach qui se sont excusés pour la séance de ce soir. Il nous fait lecture ensuite de la correspondance du 13 novembre 2011 de Mme Jasmina Mumenthaler, qui nous annonce sa démission du Conseil communal pour la fin de l'année en raison de son prochain déménagement.

M. le Président précise que Mme Mumenthaler sera remplacée par M. André Strautman au sein du Conseil. La commission de gestion perd là sa membre suppléante, il conviendra de la remplacer lors du prochain Conseil.

En ce qui concerne les activités du bureau depuis la dernière séance du Conseil communal, il a œuvré lors du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et se prépare pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le 18 décembre prochain.

#### 4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole et excuse l'absence de Monsieur Nicolas Dutruy, Municipal, qui est malade.

Il rappelle à tous la distribution des sapins de Noël prévue le samedi 17 décembre prochain aux chalets des chasseurs dès 11h00 et la mise de bois prévue le même jour à partir de 13h00 - rendez-vous fixé à la cabane des chômeurs.

Concernant le service postal au sein de l'administration communale, M. le Syndic se dit content du rendement de ce début d'activité. Il incite chacune et chacun à utiliser ce service, la productivité pouvant bien entendu être encore améliorée.

En ce qui concerne les transports publics, M. le Syndic invite les conseillers à prendre un dépliant / horaires à la fin de la séance. Il précise qu'une ligne Echallens-Cheseaux a été organisée et fonctionne à l'essai (2 trajets par heure).

Mme Claudia Jaquier informe le Conseil que demain soir aura lieu le recrutement des jeunes sapeurs pompiers à Echallens. Ce recrutement concerne les enfants dès 10 ans des communes membres du SDIS Gros-de-Vaud.

M. Marcel Staub demande si les vignettes autoroutières 2012 sont en vente à l'agence postale. M. le Syndic répond par la positive.

#### 5. Préavis municipal no 06/2011 relatif au budget 2012

et

#### 6. Préavis municipal no 07/2011 relatif à la fixation du plafond en matière d'emprunt pour la législature 2011 - 2016

M. le Syndic salue la présence de la boursière, Mme Nathalie Bezençon.

Notons que la récapitulation du budget de fonctionnement pour l'année 2012 présente un total des charges de CHF 3'337'455.00 et un total des produits de CHF 3'139'696.00, laissant par conséquent apparaître un excédent de charges de CHF 197'759.00.

M. le Syndic met en évidence la rubrique « Conseil communal » CHF 17'000.00, comprenant la proposition de Fr. 25.00 par séance pour les jetons de présence des conseillers.

M. Pierre Turin demande la parole. Il s'est renseigné auprès des villages voisins et il semblerait que le montant des jetons de présence oscille entre Fr. 35.00 et Fr. 50.00.

M. Marcel Staub relève qu'il aurait souhaité que ce point spécifique figure à l'ordre du jour. Cependant,

il a deux propositions à faire : ou renoncer ou doubler !

M. le Syndic précise que la discussion avait bien entendu eu lieu au sein de l'Exécutif qui avait trouvé ces CHF 25.00 acceptables face au CHF 30.00 attribués aux membres des commissions (heure de commune).

Au vu de la discussion, M. le Président propose de voter, dans un premier temps, afin de savoir si les conseillers veulent une indemnité ou désirent y renoncer.

Résultat: 20 pour une indemnité et 5 membres sont pour y renoncer.

En ce qui concerne le montant, le Président propose de voter selon les propositions reçues. 12 personnes sont pour les CHF 25.00, 4 personnes pour les CHF 30.00, 3 pour les CHF 35.00, 6 personnes s'abstiennent. Le montant des jetons de présence pour les membres du Conseil communal sera donc de CHF 25.00 par séance.

Le Syndic prend la parole : un autre point aurait pu également faire l'objet d'un préavis, par souci de clarté et d'un point de vue juridique, c'est le traitement du Syndic et des Municipaux, qui se décline de la manière suivante : CHF 10'000.00 pour le Syndic et CHF 7'500.00 pour les Municipaux (fixe) ainsi que CHF 30.00 de l'heure pour les vacations diverses.

Aucune remarque n'étant faite, M. le Président propose de passer au vote : il n'y a pas d'avis contraire, ni d'abstention, ce point est unanimement accepté.

Le budget est ensuite passé en revue, page après page. M. le Syndic souligne tout de même que la facture sociale et le solde de la péréquation représente CHF 1'000.00 par habitant. De plus, il y a toujours des corrections (cette année, nous avons dû reverser CHF 80'000.00).

Le préavis municipal no 06/2011 (budget) n'apportant plus de questions, le Président propose de passer au préavis no 07/2011 (plafonds d'endettement). Le préavis est passé en revue. M. Marcel Staub demande le détail du montant de CHF 3'470'925.39 qui figure en page 2. M. le Syndic répond qu'il s'agit du cumul des dettes des trois communes. Il garde la parole et donne des explications - projetées sur grand écran - au sujet des investissements futurs (projets) jusqu'à la fin de la législature. La Municipalité propose de fixer le plafond d'emprunt - pour la législature 2011-2016 - à CHF 8'330'000.00. Le ratio (évaluation de l'endettement par rapport à la situation financière de la commune) se situerait alors à 246.07 % en fin de législature, soit une qualification « critique ». C'est volontairement que la Municipalité a souhaité prévoir un maximum d'investissements afin de ne pas avoir à revenir devant l'Autorité en cours de législature.

M. le Président passe la parole à la commission des finances.

## 7. Rapport de la commission des finances

M. Alexandre Vincent lit le rapport de la commission des finances, composée également de MM. Jean-Daniel Moix, Giuseppe Cusanelli et de Mme Rosina Gulizia, membre suppléante.

Dite commission estime que les montants attribués aux différents dicastères semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget. Elle émet cependant quelques remarques :

- SIEGEO: la commission souhaite que la Municipalité fasse en sorte que les charges s'équilibrent avec

les revenus et qu'elle intègre des mesures allant dans ce sens dans le futur règlement. Ce même équilibre est souhaité en ce qui concerne le poste forêts (entretien des forêts et vente de bois).

- vente d'eau: la commission souhaite une uniformisation au niveau du prix de vente de l'eau entre les villages d'Eclagnens et de Goumoens-la-Ville (Goumoens-le-Jux : relié au réseau de Bavois).

- jetons de présence: la commission estime que le montant de CHF 25.00 est approprié.

En conclusion, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis no 06/2011 (budget) et no 07/2011 (plafond en matière d'emprunt).

La discussion n'étant plus demandée, le Président met au vote :

- le rapport de la commission des finances: accepté à l'unanimité, sauf 2 abstentions.

- le préavis no 06/2011 (budget): accepté à l'unanimité, sauf 1 abstention.

- le préavis no 07/2011 (plafond en matière d'emprunt): accepté, 1 avis contraire, 1 abstention.

#### 8. Préavis municipal no 03/2011: relatif à la convention du SIEGEO de 1973

Il s'agit d'un avenant à la convention concernant la station d'épuration du SIEGEO. En effet, suite à la fusion, dite convention doit être adaptée.

Le préavis ne suscitant pas de questions, ni de remarques, le Président donne la parole à Mme Séverine Maison, rapporteur de la commission SIEGEO, composée également de MM. Rémy Bolomey et Marcel Staub. Ce dernier n'a pas signé le rapport car n'a pas participé à son élaboration.

En conclusion, la commission propose aux conseillers d'accepter le préavis municipal no 03/2011 (avenant à la convention de 1973).

M. Marcel Staub demande la parole. Il n'est en effet pas convaincu par l'avenant proposé, qui est dépassé selon lui et qui ne correspond plus à la réalité. De plus, ce document ne tient pas compte de la situation particulière de Goumoens-le-Jux (qui ont leur propre Step).

M. Philippe Jamain demande à ce stade s'il est indispensable de faire un avenant ?

M. le Syndic rétorque que nous sommes obligés de passer par cette étape. Dans un premier temps, il s'agit de « cosmétique » afin de nommer les nouvelles entités. Les questions de fonds pourront être revues après coup.

M. Bolomey, membre de la commission, précise que cette dernière s'est prononcée sur l'avenant proposé et non sur les statuts dans leur globalité.

M. Marcel Staub regrette les termes de cet avenant et aurait préféré remanier complètement le texte des statuts de 1973 !

Mme Claudia Jaquier insiste sur le fait qu'il s'agit là de cosmétique et que par la suite le règlement sera revu avec les membres de la commission permanente.

La parole n'étant plus demandée sur le sujet, M. le Président met au vote le rapport de la commission et le préavis municipal: 13 conseillers l'acceptent, 5 le refusent et 7 s'abstiennent. Le préavis no 03/2011 relatif à la convention du SIEGEO (avenant) est donc accepté.

10. Préavis no 04/2011 relatif à la réfection des chemins suivants à Goumoens-la-Ville: Pré Baillif, da la Tuillière et au lieu-dit les Arreneys

M. le Syndic montre au moyen du rétroprojecteur où se trouvent ces chemins, tous en très mauvais état. Des devis ont été demandés à différentes entreprises et un tableau comparatif a été élaboré.

M. Pascal Jaermann prend la parole et indique qu'il a refait tous les calculs, laissant apparaître quelques différences, mais ne modifiant pas le choix de l'entreprise.

Le Président passe la parole à la commission ad'hoc, composée de Mme Rosina Gulizia et de MM. Raphaël Miazza et Michel Schuler, rapporteur.

Après visite sur le terrain, la commission est d'accord que ces trois chemins méritent une réfection. Elle est d'avis de choisir l'entreprise Walo Bertschinger, celle-ci proposant une offre avantageuse. De plus, elle ne nécessite pas de sous-traiter les travaux de pose de l'enrobé.

M. Jean-Daniel Moix lit ensuite le rapport de la commission des finances qui propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 80'000.00 sur les liquidités courantes pour la réfection des chemins cités dans le préavis municipal.

M. Daniel Freiermuth demande si la Municipalité est certaine de ne pas avoir des services à faire changer pour le ch. Pré Baillif ? Il lui est répondu que la canalisation a été changée il y a 2-3 ans. La société du Gaz sera avisée néanmoins de ces travaux, mais en ce qui concerne les services communaux tout a été fait. M. Staub, ancien Municipal, confirme que lors du bouclage qui avait été refait suite à une fuite d'eau, la Municipalité s'était approchée de tous les services à l'époque.

La discussion n'étant plus demandée, le Président propose de passer les trois rapports au vote, tous allant dans le même sens. Les rapports et le préavis municipal no 04/2011 sont acceptés à l'unanimité.

12. Propositions individuelles

Ce point est annulé faute de matière.

13. Divers

Mme Doris Marguerat demande pour quand est prévue la pose des nouveaux panneaux à l'entrée des localités ?

M. Pascal Jaermann annonce qu'il a prochainement rendez-vous avec l'entreprise Signal SA.

M. Pierre Turin demande si le chemin qui passe devant le hangar de M. Claude Rogivue va être réparé et qui paiera ?

La question est reprise par M. le Syndic et par Mme Claudia Jaquier. Il s'agit en effet de dégâts causés par le passage des camions qui transportent de la terre pour remblayer la décharge de St-Barthélémy. Les

dégâts ont déjà été constatés lors de la précédente législature. Notons que les travaux touchent bientôt à leur fin. Mme Jaquier a eu un rendez-vous sur place afin de faire le point de la situation. Les précautions sont à prendre, la responsabilité de la remise en état incombant à la commune voisine.

M. le Syndic prend la parole et trace le bilan en cette fin d'année de la nouvelle Municipalité. Après 5 mois, un rythme « de croisière » a été trouvé et M. le Syndic affirme avoir beaucoup de plaisir à travailler avec cette nouvelle équipe. Il forme les vœux pour les Fêtes qui approchent, au nom de l'Exécutif, à l'encontre des Conseillers et de leurs familles et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt les débats à 22h10, en souhaitant à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Président:



La Secrétaire:

